

POLE RESSOURCES/DIRECTION AFFAIRES JURIDIQUES ET ACHATS
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE – MB/NR

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260226-D-2026-006-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2026

DÉCISION N° D-2026-006



PORTANT SUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE PLANTATIONS D'ARBRES, ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10
- VU** le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7
- VU** la délibération du 18 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Agglomération au Président pour prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés
- VU** l'arrêté n°2025/19 du 20/03/2025 déléguant à Monsieur Maxime BUJADOUX, en sa qualité de Chef du service Commande Publique de Mulhouse Alsace Agglomération, la signature des décisions de constitution de groupement de commandes

CONSIDERANT que dans un objectif de rationalisation des achats publics et de réalisation d'économies d'échelles, Mulhouse Alsace Agglomération et la Ville de Mulhouse ont décidé de constituer un groupement pour des prestations de plantations d'arbres, entretien des espaces verts et entretien du patrimoine arboré

Décide :

Article 1er : qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec la Ville de Mulhouse pour des prestations de plantations d'arbres, entretien des espaces verts et entretien du patrimoine arboré.

Article 2 : le coordonnateur désigné est la Ville de Mulhouse, chargé de la rédaction du dossier de consultation ainsi que de l'organisation technique et administrative des procédures de consultation et de l'analyse technique des offres.

La rédaction du rapport présenté à la Commission d'appel d'offres est à la charge de chaque membre pour les lots lui incombant. La commission d'appel d'offres de Mulhouse Alsace Agglomération est chargée de l'attribution des accords-cadres des lots qui la concerne.

Chaque membre du groupement est chargé de rédiger les courriers de rejet, d'attribution et de faire signer les pièces contractuelles, de la transmission au contrôle de légalité ainsi que de la notification des lots qui la concerne.

Le coordonnateur exerce sa mission à titre gratuit. La convention prendra fin à l'issue de la réalisation des prestations.

Article 3 : Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication / notification. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Cette décision sera publiée sur le site Internet de Mulhouse Alsace Agglomération, insérée au registre des délibérations et transmis au contrôle de légalité. Monsieur le Directeur Général des Services de Mulhouse Alsace Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Mulhouse, le 26 février 2026

Pour le Président et par délégation,
Le chef du service commande
publique


Maxime BUJADOUX

Destinataires :

- L'original au pilotage des instances (pour insertion au registre) ;
- 1 copie à la Direction de la Communication (pour publication)
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité) ;
- 1 copie à la Ville de Mulhouse (pour notification)